

L'Europe au Quotidien : CULTURE

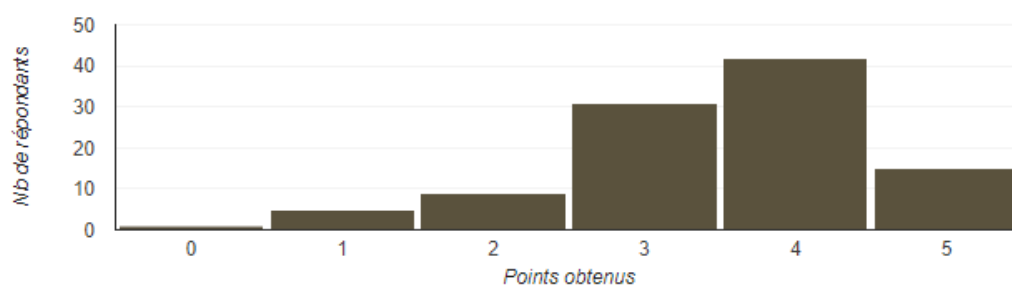


Moyenne
3,49 points sur 5

Médiane
4 points sur 5

Plage
0 – 5 points

Répartition du total des points



Nombre de participants à ce questionnaire

103

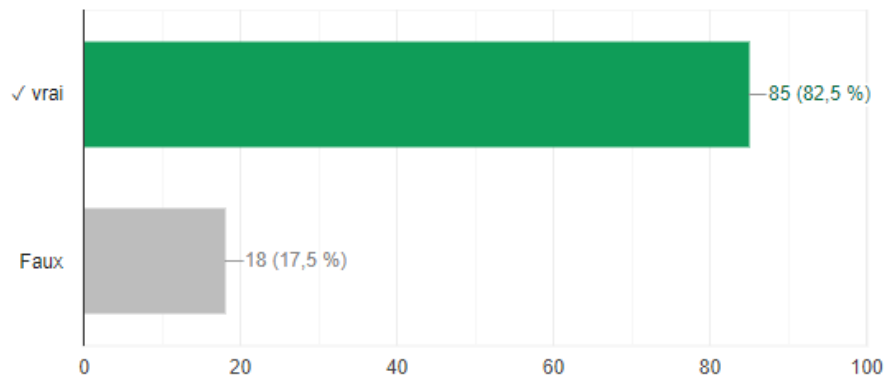
Télévision et Europe



L'Europe peut imposer la diffusion en clair de certains événements sportifs ?

 Copier

85 réponses correctes sur 103



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Oui, c'est vrai. La directive "Télévision sans frontières" permet d'imposer la diffusion en clair de certains événements sportifs majeurs comme la Coupe du monde de football, les Jeux olympiques ou le Tour de France. Aussi, afin de promouvoir la diversité culturelle européenne, cette directive oblige également les chaînes de télévision européennes, à inclure dans leurs programmes quotidiens plus de 50% d'œuvres d'origine européenne.

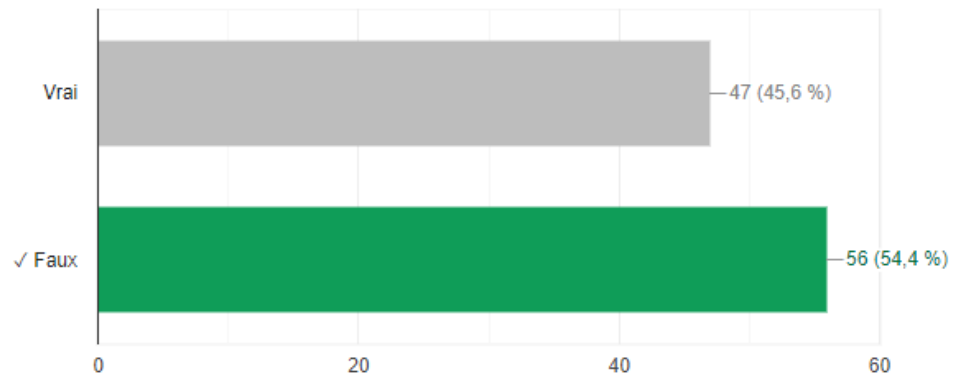
Films et TV en ligne à l'étranger



Mon abonnement à des contenus numériques payants ne sera pas accessible en dehors de la France.



56 réponses correctes sur 103



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

La bonne réponse est : faux car cela est possible. Depuis le 1er avril 2018, les citoyens de l'Union européenne peuvent désormais, lors de leurs séjours « temporaires » dans d'autres pays de l'UE, continuer de profiter des contenus numériques payants auxquels ils sont abonnés dans leur pays d'origine. La portabilité transfrontière des services de contenu en ligne est applicable. Ainsi, un abonné à BeinSport ou Spotify peut lorsqu'il se déplace dans un autre pays de l'Union européenne, continuer à accéder à ses contenus en ligne.

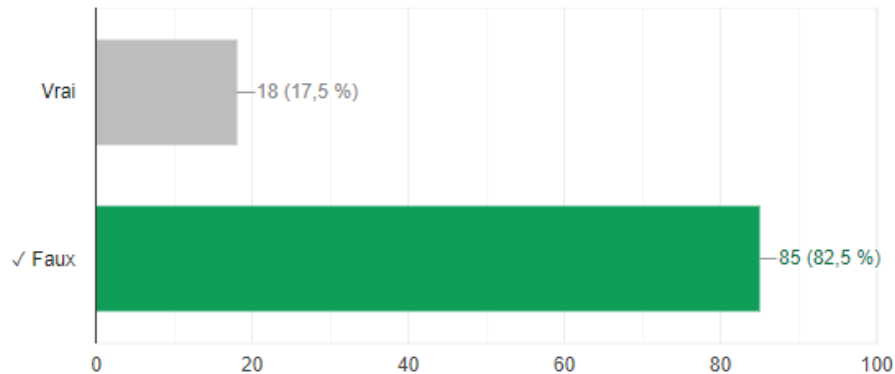
Marseille capitale de la culture



Le choix d'une ville pendant un an; capitale de la culture. C'est uniquement une ville française ?



85 réponses correctes sur 103



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Oui en effet, c'est faux, Chaque année depuis 1985, une ou deux villes sont choisies pour être les capitales européennes de la culture. Les villes retenues bénéficient d'une aide financière de l'Union européenne pouvant atteindre 1 million d'euros pour réaliser des expositions et des manifestations qui mettent en valeur leur patrimoine culturel et qui rassemblent des artistes de toute l'Europe. L'initiative a permis, jusqu'à présent, d'attribuer le titre à 60 villes dans toute l'Union européenne. Les Capitales européennes de la culture ont déjà été désignées jusqu'en 2022:

2019 – Plovdiv (Bulgarie) et Matera (Italie); 2020 – Rijeka (Croatie) et Galway (Irlande); 2021 – Timișoara (Roumanie), Eleusis (Grèce) et Novi Sad (Serbie, pays candidat); 2022 – Kaunas (Lituanie) et Esch an der Alzette (Luxembourg).

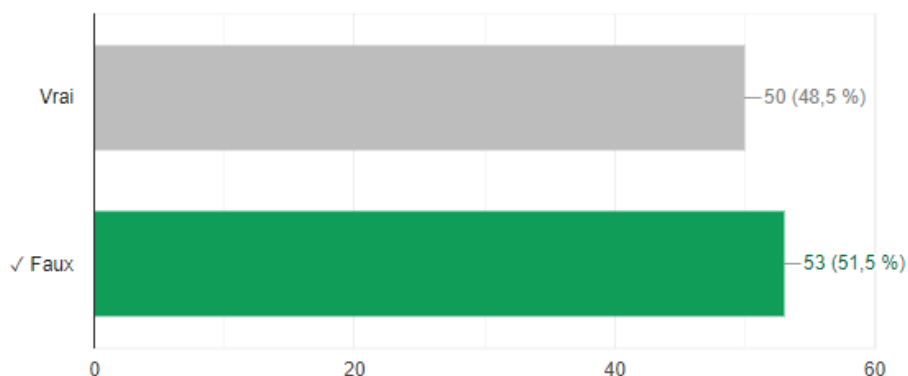
La culture au niveau de l'Europe



Le programme cadre "Culturel" au niveau de l'Europe est malheureusement un programme pauvre et peu soutenu ?

 Copier

53 réponses correctes sur 103



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Bravo, vous avez bien répondu, c'est faux. Creative Europe est le programme-cadre de la Commission européenne pour la période 2014-2020 visant à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Doté d'un budget de 1,46 milliard d'euros, Creative Europe soutient les secteurs européens de la culture et de la création (cinéma, littérature, musique, télévision, arts du spectacle, etc.) en vue de créer des emplois, favoriser la croissance, ainsi que d'ouvrir de nouvelles perspectives et d'accéder à de nouveaux marchés et publics dans le monde. Ce programme se divise en trois volets : le sous-programme MEDIA, le sous-programme CULTURE et un volet transsectoriel. Plus précisément, on retrouve parmi les domaines d'action de Creative Europe : la traduction et la promotion d'œuvres littéraires sur le marché européen, le label du patrimoine européen et les journées européennes du patrimoine.

Pour ce questionnaire, c'est cette question qui a généré le plus d'erreurs : 53 bonnes réponses sur 103.

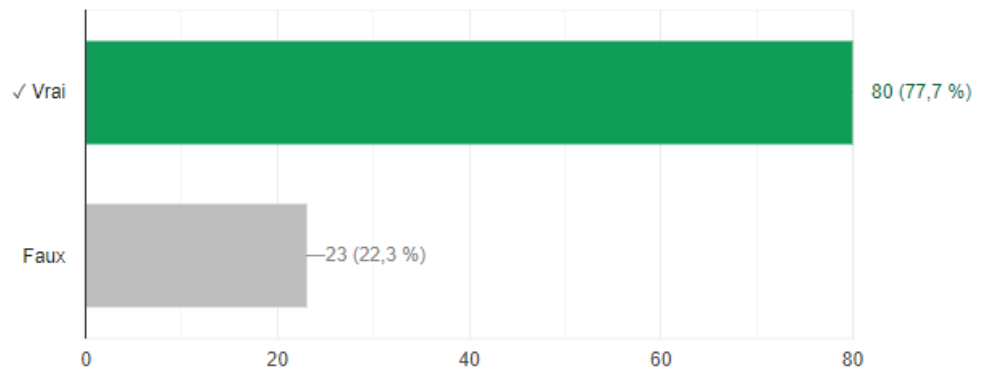
Journées du patrimoine



Journées du patrimoine, idée française au départ, sont-elles devenues au fil des ans des journées européenne du patrimoine ?

 Copier

80 réponses correctes sur 103



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Et oui, c'est bien vrai. Les Journées européennes du patrimoine sont des manifestations nationales annuelles, instaurées actuellement par plus d'une cinquantaine de pays, sur le modèle des « Journées Portes ouvertes des monuments historiques » créées en 1984 par le ministère de la Culture français.

Ces manifestations locales dont les dates s'étalent de fin août à début novembre, permettent au public la découverte de nombreux édifices et autres lieux qui ne sont souvent qu'exceptionnellement ouverts au public, ou de musées dont l'accès devient alors exceptionnellement gratuit ou à prix réduit.

Depuis 1991, le Conseil de l'Europe (avec le soutien de l'Union européenne) organise aussi des Journées européennes du patrimoine.